

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil

(Du 15 janvier 2020)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE**Projet de décret portant octroi d'un crédit complémentaire d'un montant brut de 1'985'000 de francs pour les travaux de sécurisation et de remise en état de la RC 1003 et du lit du Ruz-Chasseran entre Villiers et Le Pâquier**

La commission parlementaire des finances,

composée de M^{mes} et MM. Martine Docourt Ducommun, présidente, Didier Boillat, vice-président, Jonathan Gretillat, Antoine de Montmollin, Johanne Lebel Calame, Florence Nater, Damien Humbert-Droz, Andreas Jurt, Josette Frésard, Philippe Haeberli, Quentin Di Meo, Armin Kapetanovic, Patrick Herrmann, Christine Amman Tschopp et Adrien Steudler,

fait les propositions suivantes au Grand Conseil :

Commentaire de la commission

La commission des finances s'est réunie le 18 février 2020 pour traiter de ce dossier. Le conseiller d'État chef du DDTE et l'ingénieur cantonal étaient également présents. Une présentation complète et détaillée a été faite par le Département à la commission, qui a pu se rendre compte des travaux importants qui ont dû être effectués pour assainir le secteur touché.

Plusieurs commissaires ont relevé avec satisfaction l'excellente collaboration entre la commune de Val-de-Ruz, le Conseil d'État et ses services, ainsi que les entreprises neuchâteloises, ce qui aura permis d'initier les travaux de remise en état dans les meilleurs délais.

Un commissaire s'est demandé si les nouvelles installations avaient été dimensionnées avec suffisamment de marge et il lui a été répondu que, selon une discussion avec Météo Suisse, l'évènement climatique survenu à Villiers est une conjonction de paramètres exceptionnelle. L'État a confirmé qu'une infrastructure qui permette d'assumer une crue de 20m³/sec n'aurait pas de sens et que, par ailleurs, le terrain ne s'y prête pas.

Un autre commissaire a souhaité savoir s'il était exact qu'une station-service avait été endommagée et il lui a été expliqué que la station n'avait subi aucun dégât. Au niveau de la pollution, seule une citerne a été touchée, mais les hydrocarbures qui se sont déversés sur le terrain, grâce à la nature de ce dernier, n'ont pas touché la nappe phréatique. Les terres contaminées ont été enlevées et éliminées selon les exigences en la matière, puis remplacées par des terrains propres.

Enfin un autre commissaire s'est interrogé sur le stockage des matériaux. La majorité de ceux-ci ont été stockés durablement à proximité dans la carrière entre le Pâquier et les Bugnenets afin de minimiser les transports. Par ailleurs, certains matériaux ont été réutilisés pour les travaux. Quant aux nouveaux matériaux, ils proviendraient essentiellement de la région.

A titre d'information, quelques chiffres sur les mouvements et les fournitures engendrés par ces importants travaux :

Évacuation en décharge terreuse	37'932 m ³
Évacuation de matériaux pollués (HAP)	2'600 m ³
Démolition de chaussée	3'653 m ³
Bois flottant au lac	90 m ³
Grave de route	11'462 m ³
Fourniture d'enrochements	4'600 tonnes
Enrochements récupérés sur place	3'833 tonnes
Revêtement bitumineux	2'535 tonnes
Main d'œuvre externe	17'000 heures
Main d'œuvre interne	1'600 heures
Murs en béton armé	245 mètres linéaires
Glissières	1'564 mètres linéaires
Enrochement hauteur complète	828 mètres linéaires
Enrochement hauteur partielle	352 mètres linéaires
Chaussée sur largeur complète	445 mètres linéaires
Chaussée sur demi-largeur	715 mètres linéaires

Entrée en matière (art. 171 OGC)

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'État.

Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)

À l'unanimité, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat restreint.

Neuchâtel, le 3 mars 2020

Au nom de la commission des finances :

<i>La présidente,</i>	<i>Le rapporteur,</i>
M. DOCOURT DUCOMMUN	P. HAEBERLI